Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 033-213302615-20250514-2025_05_04-DE

COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents :.....12
Votants :.....14
Absents : 1 -excusés : 2
Procurations :.....2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_05_04

Objet : Conventions entre le collège et la commune relative à la mutualisation d'équipements

L'an deux mille VINGT CINQ, le 12 mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absente Mme PARET Aurélie

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à M. MESSAHEL Maurice ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Monsieur le Maire explique le projet de mutualisation d'équipements sportifs et éducatifs entre le collège Lucie Aubrac et la commune.

Le collège mettrait à disposition de la commune :

- le plateau sportif
- des vestiaires et sanitaires
- une salle de permanence
- une salle de restauration

La commune mettrait à disposition du collège :

- le gymnase avec les vestiaires et sanitaires
- le terrain de football avec les vestiaires
- l'ancien dojo
- la salle des fêtes
- le nouveau dojo (en projet)

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 033-213302615-20250514-2025_05_04-DE

COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents : 1 -excusés : 2
Procurations : 2

Pour cela il convient de signer deux conventions :

- une convention cadre entre le département de la Gironde et la ville de Lussac
- une convention d'utilisation des locaux ou équipements sportifs du Collège Lucie Aubrac à la commune de Lussac

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces deux conventions

A Lussac, le 12 mai 2025
Le Maire,

Didier GATINEL

MAIRIE DE LUSSAC (Gironde)